

Canada



C

ANTI-DUMPING TRIBUNAL

TRIBUNAL ANTIDUMPING

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCISE CLOS LE
31 DECEMBRE 1970

TRIBUNAL ANTIDUMPING

W.W. Buchanan	-	président
J.P.C. Gauthier	-	vice-président
A.P. Mills	-	membre
Mlle Grace Thomson	-	secrétaire

Le présent rapport est le deuxième rapport annuel soumis par le Tribunal antidumping depuis l'entrée en vigueur de la Loi antidumping le 1^{er} janvier 1969.

Au cours de l'année écoulée, le Tribunal, en vertu de l'article 16 de la Loi antidumping, a mené des enquêtes concernant les marchandises suivantes:

- 1) Verre à vitre transparent en provenance de la Tchécoslovaquie, de l'Allemagne de l'Est, de la Pologne, de l'Union des républiques socialistes soviétiques et de la Roumanie;
- 2) Cerises glacées en provenance de la France;
- 3) Transformateurs et réacteurs d'une puissance supérieure à 500 KVA ou KVAR en provenance du Royaume-Uni, de la France, du Japon, de la Suède, de la Suisse et de la République fédérale d'Allemagne, et des réacteurs d'une puissance supérieure à 500 KVAR en provenance de la Belgique;
- 4) Chlore liquide en provenance des États-Unis;
- 5) Antigél en vrac à base d'éthylène-glycol en provenance du Royaume-Uni;
- 6) Ouvre-boîtes électriques en provenance du Japon.

Dans tous les cas, ces enquêtes ont donné lieu à des séances publiques où toutes les parties intéressées ont eu l'occasion de faire des interventions.

Les décisions dans ces affaires sont disponibles sur demande adressée au secrétaire du Tribunal.

Au cours de l'année écoulée, M. B.G. Barrow a été muté à la Commission des prix et revenus et a été remplacé par M. A.P. Mills.

M. C.D. Arthur, secrétaire et directeur des enquêtes du Tribunal, a été muté au ministère de l'Industrie et du Commerce. Mlle Grace Thomson a été nommée secrétaire auprès du Tribunal. M. J.P.C. Gauthier a été nommé au poste de vice-président. M. K. Besharah est devenu membre du personnel du Tribunal en qualité d'économiste.

